

086-218601748-20231017-135_D2023-DE
Reçu le 20/10/2023
Public le 20/10/27

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2023

L'an deux mil vingt trois, le dix-sept octobre à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf: TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29 Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents: 21 Pouvoirs: 6 Absents: 2

Date de la convocation : 11 octobre 2023

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, DUFFAULT Laurent, BEUGIN Valérie, LARDON Jean-Yves, GARNIER Béatrice, MINEREAU Dominique, VERDUZIER Kevin, BARREAULT Mireille, MOREAU Laurent, GRIFFON Gaëlle, CROC Bertrand, PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, SULLI Bruno, ROYER Freddy, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

MUSCAT Yvette représentée par D CHALLOT
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
VERDUZIER Jean-Bernard représenté par K
VERDUZIER
GOHIER Monique représentée par L BARBOTTIN
DEBIAIS Viviane représentée par C PIAULET
ROBIN Nadia représentée par B SULLI

ABSENTS: GAUTHIER Guillaume, GABIGNON Christophe

Secrétaire de séance : Dominique CHALLOT

DELIBÉRATION N°135

Rapporteur: Jean-Romuald MINEREAU

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'Entente Athlétique du Pays Châtelleraudais : activités pendant la pause méridienne à l'école élémentaire Joliot Curie

Par délibération du 18 octobre 2022, le conseil municipal a approuvé la convention relative au PEDT et Plan Mercredi.

Dans le cadre de cette convention, les membres du comité de pilotage PEDT ont décidé de mener des actions pour améliorer le temps de la pause méridienne à l'école élémentaire Joliot Curie qui accueille les enfants de niveau Cp, Ce1 et Ce2.

Il a été décidé de s'appuyer sur les ressources du territoire et de faire appel aux associations pour proposer des activités variées aux enfants volontaires. Un appel à projet a été envoyé à toutes les associations de Naintré et des alentours pour leur demander de faire des propositions.

L'EAPC a répondu et propose d'animer des ateliers de découverte de l'athlétisme.

AR Prefecture

086-218601748-20231017-135_D2023-DE Reçu le 20/10/2023

Les ateliers se dérouleront une fois par semaine, le lundi, de 12 heures 50 à 13 heures 50, pendant les périodes suivantes :

- du 6 novembre au 22 décembre 2023 (7 séances),
- du 4 mars au 12 avril 2024 (6 séances),
- du 29 avril au 5 juillet 2024 (6 séances).

Ces ateliers seront animés par Maxime Laporte, salarié de l'EAPC.

Il pourra accueillir 15 enfants par période.

Les séances auront lieu sur le stade (terrains d'entraînement et piste d'athlétisme), ou, en cas de mauvais temps, dans la halle de tennis.

Cette proposition contribue à l'atteinte d'un des objectifs éducatifs fixés dans le PEDT : faire découvrir des activités sportives.

Ces ateliers auront pour objectif de développer les capacités motrices et de coordination.

Chaque séance sera facturée 40 euros à la collectivité.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver la signature de la convention de partenariat avec l'EAPC.

VU la convention relative au PEDT et Plan Mercredi pour les années scolaires 2022/2023, 2023/2024, 2024/2025.

Considérant la volonté de la commune de Naintré de proposer des activités variées aux élèves de l'école élémentaire Joliot Curie pendant la pause méridienne,

Considérant que l'action présentée répond aux objectifs fixés dans le cadre du Projet Educatif Territorial de Naintré.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve la signature de la convention de partenariat avec l'EAPC :
- charge M le Maire de sa signature et de toutes pièces relatives à ce dossier.

UNANIMITÉ

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le 2 007, 2023